

Louye

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. Annexes

Notice explicative

Arrêté le :
25 août 2020

Enquête publique :

Approuvé le :

Mairie de Louye
7 rue du Château
27650 Louye
Tel: 02 37 48 14 02
mairie.louye@wanadoo.fr



SOMMAIRE

I. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	4
A. PRESENTATION	4
B. LES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE LOUYE	4
II. LA GESTION DES DECHETS.....	4
III. LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	5
A. EAU POTABLE	5
B. ASSAINISSEMENT	5
IV. LA GESTION DES RISQUES	5
A. L'ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	5
B. LE RISQUE EROSION	6
C. LES CAVITES SOUTERRAINES.....	6
D. LE RISQUE D'INONDATION.....	7
V. LA GESTION DES ESPACES NATURELS	7

CONTENU GENERAL DES ANNEXES

Selon les articles R.151-52 et R.151-53 du Code de l'urbanisme, les annexes indiquent, à titre d'information, sur un ou plusieurs documents graphiques, s'il y a lieu :

- Les servitudes d'utilité publique,
- Les périmètres particuliers institués indépendamment du PLU,
- Les éléments techniques susceptibles d'avoir des incidences sur le droit des sols.

Ces informations sont, pour la plupart, reportées sous forme graphique et figurent au présent dossier, comprenant :

- Un plan des contraintes,
- Un plan des Servitudes d'Utilité Publique,
- Les règlements intercommunaux de gestion d'assainissement collectif, non collectif, et de collecte des déchets de l'Agglo du Pays de Dreux,

Le présent document regroupe les pièces explicatives et les actes ayant institués les éléments portés en annexes.

I. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

A. PRESENTATION

Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sont créées et rendues opposables aux tiers par des procédures particulières et indépendantes de celles relatives au PLU. Elles sont relatives sur le territoire de Louye à la salubrité et à la sécurité publique.

Ces servitudes entraînent :

- Soit des interdictions ;
- Soit des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol qui peuvent nécessiter la consultation préalable d'un service technique du département ou du service ministériel concerné, en application de textes réglementaires ou législatifs spécifiques.

Le champ d'application territorial de chacune de ces servitudes, dont la liste figure ci-après, est porté sur le plan des servitudes d'utilité publique.

B. LES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE LOUYE

Dès l'instant qu'un terrain est concerné par une servitude d'utilité publique, il y a nécessité de consulter le service gestionnaire correspondant avec les références cadastrales de la parcelle et le projet.

Nature de la servitude	Descriptif	Date de l'acte administratif	Gestionnaire
AC1 : MONUMENTS HISTORIQUES	Eglise de Louye	Inscrite par AM du 16/12/1961	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) Préfecture de l'Eure Boulevard Georges Chauvin CS 92201 27000 EVREUX
	Domaine de Louye (en totalité, y compris la clôture, l'ensemble du bâti, le par cet le potager du château)	Inscrit par AP du 17/04/2000	
	Château de la Hérupte (logis en totalité, avenue et jardins, sols, murs et ensemble des aménagements)	Inscrit par AP du 23/10/2002	
T7 : RELATIONS AERIENNES	Zones situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) – Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex

Pour chaque type de servitudes, des fiches de présentation sont consultables via le lien internet suivant : <http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/servitudes-d-utilite-publiques-sup-r978.html>

II. LA GESTION DES DECHETS

Louye dépend de l'Agglo du Pays de Dreux en ce qui concerne la collecte et la gestion des déchets. Il s'agit d'une compétence optionnelle de la communauté d'agglomération (arrêté n°2013093-003, II, 2nd alinéa, 4^{ème} point).

Le règlement intercommunal de gestion des déchets est consultable en annexe du présent PLU.

III. LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

A. EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVUM) Eau et Assainissement de la Paquetterie gère la production d'eau potable

B. ASSAINISSEMENT

L'assainissement consiste à traiter les eaux usées produites par les habitants et les eaux de ruissellement de façon à ce qu'elles retrouvent une propreté suffisante pour être rejetées dans le milieu naturel. Il peut se faire de façon collective (réseau public de collecte jusqu'à une station d'épuration) ou individuelle (avec des systèmes de type fosse en cas d'absence de réseau public).

L'Agglo du Pays de Dreux a reçu la compétence assainissement pour l'ensemble des 81 communes de son territoire. Au 1^{er} janvier 2014, elle a repris la compétence assainissement non collectif, gérée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Une étude d'harmonisation des assainissements collectif et non collectif est en cours à l'échelle des 81 communes.

La commune de Louye conserve la gestion de ses eaux pluviales. L'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire est de type individuel. La majeure partie des habitations et bâtiments administratifs de Louye est concernée par un assainissement non collectif. En l'absence d'un réseau public de collecte des eaux usées, les propriétés doivent être dotées d'un système d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur et aux dispositifs prévues par le règlement du SPANC.

IV. LA GESTION DES RISQUES

A. L'ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

La commune de Louye est soumise à un aléa retrait et gonflement des sols argileux allant de faible à moyen. On constate que les boisements et la majorité du village sont concernés par cet aléa moyen. Des dispositions constructives, notamment en termes de profondeur minimale de fondation, doivent être prises lors de l'édification de nouvelles constructions dans ces zones soumises à cet aléa retrait-gonflement des argiles. Une vigilance sera de mise concernant l'urbanisation de ces secteurs afin de limiter la population exposée à ce risque. Le reste du territoire est soumis à un aléa qualifié de faible. Cela ne représente donc pas un risque immédiat pour la population.

L'aléa retrait-gonflement des argiles à Louye



Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

B. LE RISQUE EROSION

L'aléa érosion est qualifié de « faible » sur la majeure partie du territoire de Louye.



Source : <http://sigessn.brgm.fr>

C. LES CAVITES SOUTERRAINES

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) recense cinq cavités sur le territoire de Louye, situées en dehors des secteurs bâtis.

Référence	Nom	Type
HNOAA0006512	Identifiant n°411	Poche karstique ou dôline
HNOAA0006516	Identifiant n°415	Poche karstique ou dôline
HNOAA0006513	Identifiant n°412	Poche karstique ou dôline
HNOAA0006514	Identifiant n°413	Poche karstique ou dôline
HNOAA0006515	Identifiant n°414	Poche karstique ou dôline

Les cavités à Louye



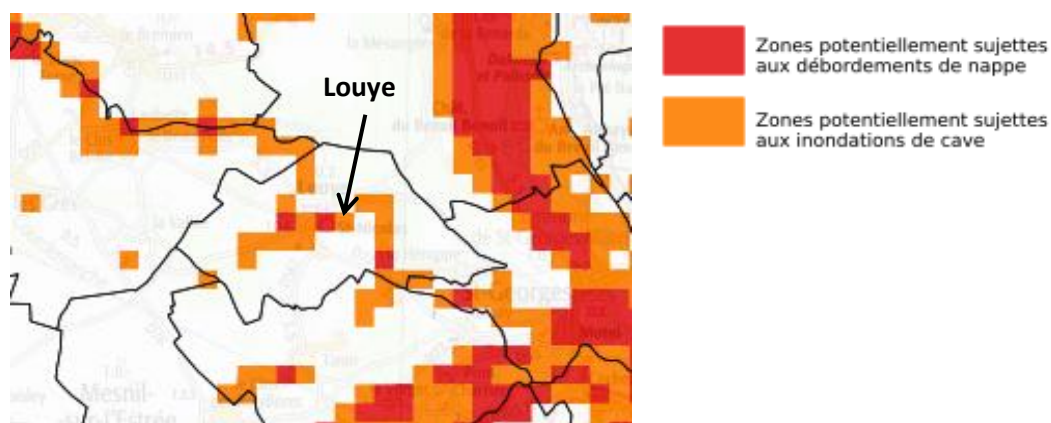
Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

D. LE RISQUE D'INONDATION

a. L'inondation par débordement de cours d'eau

La commune de Louye est sujette à un risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques, principalement le long de la Coudanne qui traverse la commune de Nord au Sud en longeant les massifs forestiers et le village au centre du territoire. L'aléa varie de faible à fort. Le reste du territoire n'est autrement pas concerné par cet aléa.

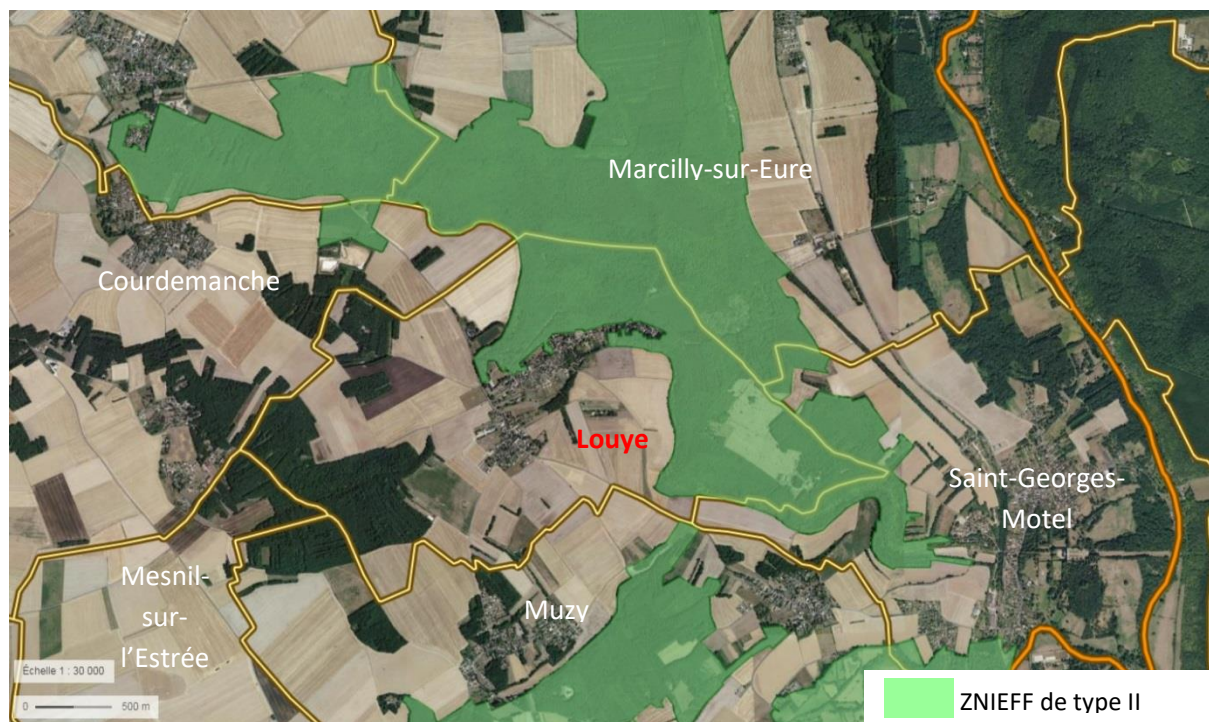
Les remontées de nappes à Louye



Source : <http://sigessn.brgm.fr>

V. LA GESTION DES ESPACES NATURELS

La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) « Forêt d'Ivry », localisée au sud de l'Eure, s'étend en partie sur la commune de Louye.



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>